

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL587

présenté par

Mme Bureau-Bonnard, M. Ardouin, Mme Degois, M. Cabaré, M. Hammouche, Mme Krimi,
M. Daniel, Mme Brulebois, M. Krabal, Mme Gipson, Mme Maud Petit, M. Zulesi, Mme Vignon,
Mme Le Meur, Mme Le Feur, M. Besson-Moreau, M. Barbier, M. Batut et M. Chiche

ARTICLE 32

À l'alinéa 19, après les mot :

« risques »,

insérer les mots :

« environnementaux, d'incendies domestiques et d'atteintes aux personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les actions de sensibilisations doivent inclure la protection des biens des personnes et de l'environnement.